



Délibération du conseil municipal Séance du 6 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le trente janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTTHIEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD.

Excusés avec pouvoir : Noémie BIMOS, conseillère municipale, pouvoir donné à Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Jessie MEAN a été nommée secrétaire de séance.

2024-02-03 – Convention d'usage entre la commune de Balan et le CEN relative à la lône de la Violette – Autorisation à signer

Vu la convention de partenariat administratif, technique et financier concernant le projet 'LIFE La Valbonne' en application de Grant agreement LIFE18 NAT/FR/00068 signé le 7 octobre 2019 ;

Vu le compte rendu du 2 mars 2018 du comité de pilotage du site Natura 2000 « FR8201638 milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon » animé par la Communauté de Commune de la Côtière à Montluel (3CM) ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le projet 'LIFE La Valbonne' est un programme visant à renforcer les actions de restauration et de préservation de la biodiversité du camp de La Valbonne. Il est coordonné par le Ministère des Armées, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Rhône-Alpes et la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain.

Il rappelle aux élus que la lône de la Violette constitue un ensemble remarquable de par ses habitats naturels et ses espèces. Cette lône se situe en partie sur la commune de Balan, et majoritairement sur le camp militaire de la Valbonne, propriété du ministère des armées.

Il les informe que le CEN Rhône-Alpes a proposé à la municipalité de signer une convention d'usage afin de permettre la mise en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel de la lône de la Violette partagée par les deux parties.

Cette convention serait applicable sur les parcelles cadastrées :

- section B numéro 0636 d'une superficie de 52 274 m²
- section B numéro 0626 d'une superficie de 2 525 m²
- section ZC numéro 0095 d'une superficie de 1 379 m²

Soit une surface totale de 56 178 m² (5.62 ha).

Monsieur le Maire rappelle que le projet de convention a été mis à disposition des conseillers municipaux avant la séance du conseil municipal pour prise de connaissance.

Le conseil municipal, après avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

ACCEPTÉ les termes de ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier dont ladite convention jointe à cette délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	22
Présents :	20
Votants :	22

Le 6 février 2024
Patrick MÉANT,
Maire de Balan

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Balan. The stamp contains the text 'MAIRE DE BALAN' around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.